



MONTAGNES DU GIFFRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières, 74 440 Taninges

Tél: 04 50 34 31 09 / Fax: 04 50 34 84 73

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE ARVE GIFFRE

LA CHARTRE

Notes

Cette Charte Forestière de Territoire s'appuie sur un diagnostic et des orientations stratégiques définies et validées avec les membres du comité de pilotage, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Un plan d'action détaillé lui est associé.

Cette Charte Forestière de Territoire a été développée avec l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de l'Agence MTDA :



Agence MTDA

298, av. du club hippique, 13 090 Aix en Provence, France
+334 42 20 12 57 | mtda@mtda.fr | www.mtda.fr

SOMMAIRE

1.	OBJET ET PERIMETRE DE LA CHARTE	4
1.1	OBJET	4
1.2	PERIMETRE.....	4
2.	LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	5
2.1	DUREE.....	5
2.2	ANIMATION.....	5
2.3	SUIVI ET EVALUATION	5
3.	STRATEGIES LOCALES DE DEVELOPPEMENT FORESTIER A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	6
3.1	ENJEUX.....	6
3.2	ORIENTATIONS.....	6
3.3	LE PLAN D'ACTION	7
4.	LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE	7
4.1	REPRESENTANTS DE LA CHARTE.....	8
4.2	COLLECTIVITES TERRITORIALES ET REGROUPEMENT DE COLLECTIVITES	8
4.3	INSTITUTIONNELS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	9
4.4	ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS	9

1. Objet et périmètre de la charte

1.1 Objet

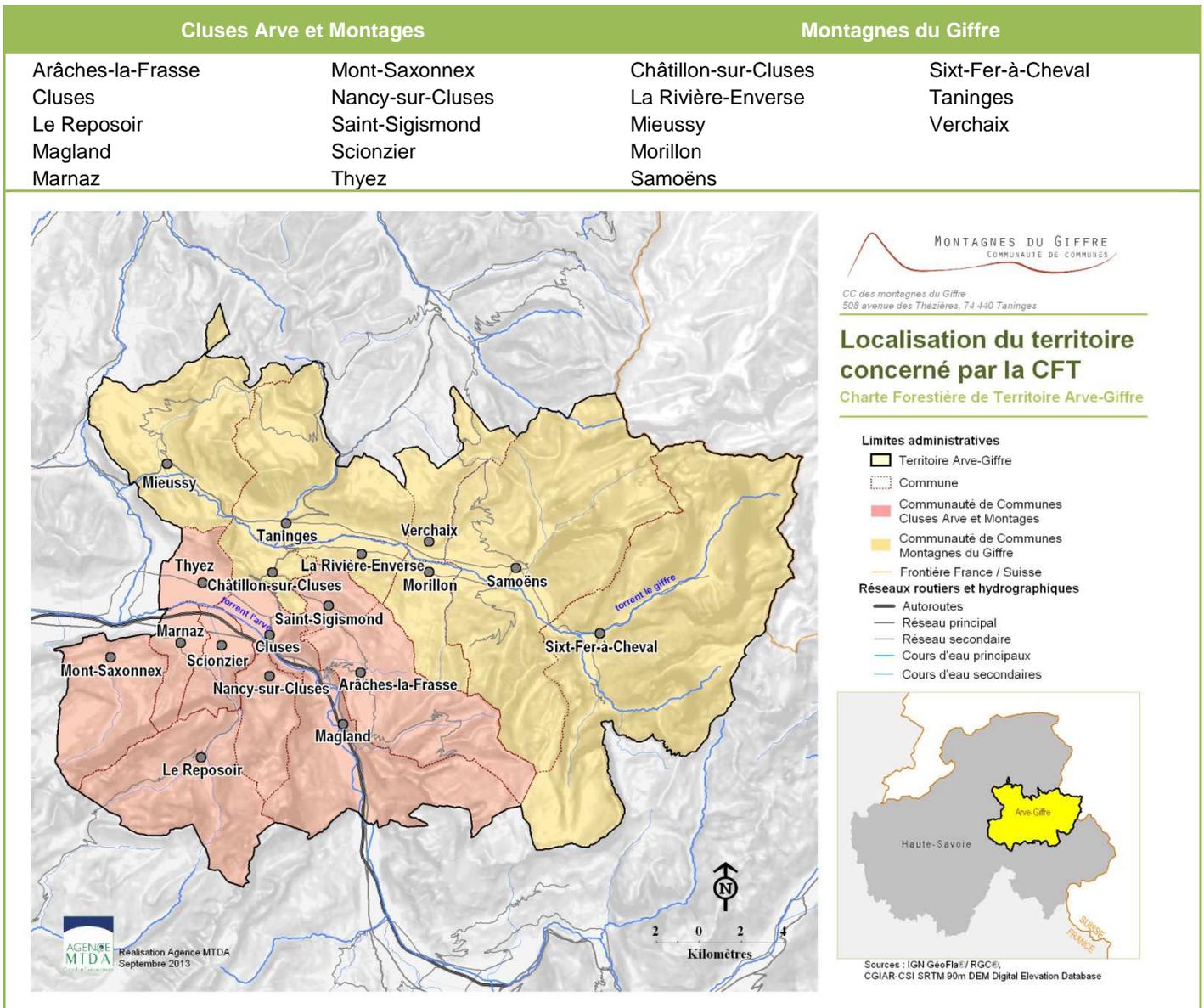
La Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre vise à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier à l'échelle du territoire.

Un plan d'action accompagne cette Charte Forestière de Territoire.

Elle s'appuie sur un diagnostic synthétisant l'ensemble des connaissances rassemblées lors de l'élaboration de la Charte Forestière. Ce diagnostic constitue la base qui a conduit à cette présente charte.

1.2 Périmètre

Le périmètre de la charte correspond aux Communautés de Communes « Cluses Arve et Montages » et « Montagnes du Giffre », il couvre environ 55 000 hectares.



La forêt couvre près de 25 000 hectares, soit 45% du territoire. Elle est composée de forêts de conifères, de forêts de feuillus et de forêts mélangées (respectivement 44%, 21% et 35%).

2. Les modalités de mise en œuvre

2.1 Durée

La durée de la charte étant basée sur la période 2013-2018, l'ensemble des échéanciers des fiches actions courent sur cette même période.

2.2 Animation

La Charte Forestière de Territoire est un contrat moral entre les signataires. Ils s'engagent à mettre en œuvre les moyens d'animation nécessaires à la réalisation du plan d'actions et de l'échéancier associé.

Les Communautés de Communes « Cluses Arve et Montages » et « Montagnes du Giffre », s'associent pour mener ces actions conjointement.

2.3 Suivi et évaluation

Les signataires s'engagent à réaliser un suivi et un bilan régulier du plan d'action et des actions engagées. Ce suivi s'appuiera sur les indicateurs définis pour chaque action et la pertinence des moyens alloués par atteindre l'objectif visé.

Par ailleurs, un dispositif de suivi et d'évaluation national existe. Il est composé d'un guide méthodologique et d'un tableau de bord. Localement, les structures en charge de l'animation de la Charte Forestière de Territoire devront aussi assurer la mise en œuvre de ce suivi : suivi des actions, suivi de la charte, synthèse des financements, indicateurs de contexte.

La mise en place d'un comité d'évaluation de la Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre, dont la composition sera arrêtée par le comité de pilotage, permettra de faire un point annuel sur le suivi et l'évaluation de la charte.

3. Stratégies locales de développement forestier à l'échelle du territoire

3.1 Enjeux

Les enjeux suivants ont été identifiés lors du diagnostic du territoire Arve-Giffre :

- A) *La performance de l'animation*
- B) *La protection de la biodiversité*
- C) *La gestion multifonctionnelle des forêts*
- D) *La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels*
- E) *La gestion des forêts pour la protection de l'eau*
- F) *La maîtrise des impacts des différentes activités forestières*
- G) *Le dynamisme de la filière forêt/bois*
- H) *Le renouvellement des forêts et de leur capacité de production*
- I) *La valorisation du bois local sur les marchés*
- J) *L'aménagement durable des forêts de production*
- K) *L'accès à la ressource*
- L) *Le développement du bois énergie*
- M) *La structuration de la filière*
- N) *La compétitivité de la filière forêt/bois*
- O) *Le développement de l'offre touristique autour de la forêt*
- P) *La valorisation de la biodiversité dans le tourisme*
- Q) *Le maintien / développement de l'identité paysagère et culturelle*
- R) *Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles*

3.2 Orientations

3.2.1 Orientations majeures

L'identification des enjeux a permis de définir les orientations majeures de la Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre. Ils sont présentés ci-après avec les enjeux sous-jacents à ces orientations.

3.2.2 Autres orientations transversales ou traitées individuellement

Les enjeux n'entrant pas dans les orientations de la Charte peuvent être traités à travers des actions transversales ou individuelles.

1) La performance de l'animation

A) La performance de l'animation

2) L'accès à la ressource

K) L'accès à la ressource

3) La gestion durable et multifonctionnelle des forêts

C) La gestion multifonctionnelle des forêts

J) L'aménagement durable des forêts de production

4) La valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie

I) La valorisation du bois local sur les marchés

L) Le développement du bois énergie

5) Le développement de la filière forêt-bois

G) Le dynamisme de la filière forêt/bois

M) La structuration de la filière

N) La compétitivité de la filière forêt/bois

Enjeux inclus de manière transversale dans les orientations ou traités séparément

B) La protection de la biodiversité

D) La gestion des forêts pour la protection contre les risques naturels

E) La gestion des forêts pour la protection de l'eau

F) La maîtrise des impacts des différentes activités forestières

H) Le renouvellement des forêts et de leur capacité de production

O) Le développement de l'offre touristique autour de la forêt

P) La valorisation de la biodiversité dans le tourisme

Q) Le maintien / développement de l'identité paysagère et culturelle

R) Le maintien de la valeur patrimoniale des forêts et espaces agricoles

3.3 Le plan d'action

Lors de l'élaboration de la charte, les orientations dégagées ont été regroupées en 5 axes prioritaires, accompagnés de 15 actions prioritaires. Trois autres actions transversales aux axes prioritaires ont également été retenues.

Axes	Actions
La performance de l'animation	Structurer l'animation et la coordination de la stratégie locale de développement de la forêt et de la filière forêt-bois
L'accès à la ressource	Développer le réseau de desserte sur le territoire
	Développer l'utilisation du débardage par câble dans les secteurs appropriés
La gestion durable et multifonctionnelle des forêts	Expérimenter des techniques innovantes de débardage alternatif
	Mettre en œuvre des projets de groupement de gestion et d'exploitation forestière
	Amplifier la restructuration du foncier forestier
	Assurer une valorisation raisonnée et multifonctionnelle de la forêt
	Résoudre et prévenir les conflits d'usage
	Assurer la prise en compte de la filière forêt-bois dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'urbanisme
	Assurer un renouvellement des peuplements forestiers de qualité et en quantité
La valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie	Développer un marché carbone de la filière forêt-bois
	Regrouper la commercialisation des bois du territoire
	Consolider le marché du matériau bois, en particulier du bois d'œuvre issu du territoire
Le développement de la filière forêt-bois	Accompagner la structuration de la filière bois énergie
	Appuyer localement les actions de développement de la filière forêt-bois
Autres actions transversales	Evaluer la ressource disponible et les autres fonctions assurées par les forêts du territoire
	Développer des mécanismes de financement des services rendus par la forêt
	Sensibiliser les scolaires et le public touristique aux enjeux forestiers



Un plan d'action détaillé est associé à cette charte.

Il présente, pour les actions ci-dessus, les informations suivantes :

- ▶ L'objectif de l'action
- ▶ La déclinaison opérationnelle de l'action
- ▶ Les moyens nécessaires
- ▶ Le Budget estimé
- ▶ Les financeurs potentiels
- ▶ Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre envisagés
- ▶ Les partenaires envisagés
- ▶ Le calendrier prévu
- ▶ Des indicateurs de réalisation

Toutefois, le but de la charte n'est pas de limiter les initiatives à celles listées ci-après. Les actions ci-dessous constituent plus un cadre et des domaines d'interventions qu'une limite de la politique forestière. Ainsi, des actions ponctuelles ne figurant pas actuellement dans le plan d'actions pourront être mises en œuvre afin de répondre aux enjeux identifiés dans la charte.

4. Les signataires de la charte

Les signataires de la Charte s'engagent, chacun en fonction de ses moyens et ses domaines de compétences, à en faire respecter le contenu et à en appliquer les directives.

La Charte sert de référence aux signataires de celle-ci pour l'établissement de conventions particulières, pour l'exécution ou l'engagement de projets ou actions.

4.1 Collectivités territoriales et regroupement de collectivités

M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT
Président de la Communauté de
Communes des Montagnes du Giffre

M. Jean-Claude LÉGER
Président de la Communauté de
Communes Cluses Arve et Montages

M. Jean-Pierre BLANCHET
Maire de la commune du Reposoir

M. Stéphane BOUVET
Maire de la commune de Sixt-Fer-A-
Cheval

M. Bernard CARTIER
Maire de la commune de Châtillon-
sur-Cluses

M. Gilbert CATALA
Maire de la commune de Thyez

M. Alain DENERIAZ
Maire de la commune de Morillon

M. Jacky DUNAND
Maire de la commune de La Rivière
Enverse

M. Gérard GAY
Maire de la commune de Mieussy

M. Maurice Gradel
Maire de la commune de Scionzier

M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT
Président de la Communauté de
Communes des Montagnes du Giffre

M. Loïc HERVE
Maire de la commune de Marnaz

M. Yves LAURAT
Maire de la commune de Taninges

M. Jean-Claude LEGER
Maire de la commune de Cluses

M. Jacques MARTINELLI
Maire de la commune du Mont-
Saxonnex

Mme Marie-Antoinette METRAL
Maire de la commune de Saint-
Sigismond

Mme Sylvianne NOEL
Maire de la commune de Nancy-sur-
Cluses

M. René POUCHOT
Maire de la commune de Magland

Mme Patricia ROSA
Maire de la commune d'Arâches-la-
Frasse

M. Gérald ROULLET
Maire de la commune de Verchaix

4.2 Institutionnels et établissements publics

M. Francis BIANCHI

Sous-Préfet de la Haute-Savoie

M. Christian MONTEIL

Président du Conseil Général de la Haute-Savoie

M. Patrice JACQUIN

Président de la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc

M. Jean-François LAFITTE

Directeur de l'Agence Haute-Savoie de l'Office National des Forêts

M. René POUCHOT

Président de l'association des communes forestières de Haute-Savoie

M. Bruno DE JERPHANION

Président du Centre Régional de la Propriété Forestière - CRPF

4.3 Associations et professionnels

M. Jean-Charles MOGENET

Président de l'Association des Entreprises Forestières des Savoie

M. Vincent FAVRE-MIVILLE

Président du Groupement des scieurs exploitants forestiers de Haute-Savoie

M. Thierry LEJEUNE

Président du Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie - ASTERS

M. André MUGNIER

Président de la fédération des chasseurs de Haute-Savoie

M. Stéphane CUZIN et M. Lionel MITHIEUX

Co-Président du Pôle excellence bois des pays de Savoie - PEB

M. Noël GENTRIC

Union des Forestiers Privés de Haute Savoie - UFP74